



Énergie renouvelable.
Développement durable.

Communiqué de presse
Pour diffusion immédiate

INNERGEX T1 2023

LES ACQUISITIONS RÉCENTES COMPENSENT EN PARTIE LA BAISSSE DE PRODUCTION DUE À DES CONDITIONS MÉTÉOROLOGIQUES EXCEPTIONNELLES DÉFAVORABLES

- Augmentation de 5 % des produits et crédits d'impôt sur la production
- Acquisition de trois parcs solaires en Ontario au T1 2023 (ajout de 60 MW)
- Sélection conjointe avec Mi'gmawei Mawiom Business Corporation du projet éolien Mesgi'g Ugju's'n 2 (« MU2 ») dans le cadre de l'appel d'offres d'Hydro-Québec au T1 2023 (102 MW à être ajoutés)
- Entrée en vigueur du contrat d'achat d'électricité d'une durée de 30 ans pour 320 MW du projet éolien Boswell Springs au Wyoming

Tous les montants sont exprimés en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire.

LONGUEUIL, Québec, le 9 mai 2023 – Innergex énergie renouvelable inc. (TSX : INE) (« Innergex » ou la « Société ») publie aujourd'hui ses résultats opérationnels et financiers pour le premier trimestre clos le 31 mars 2023.

La Société a été en mesure d'afficher une croissance de ses produits au premier trimestre de 2023 malgré les conditions météorologiques exceptionnelles défavorables qui se sont répercutées sur les résultats globaux et sur la production des centrales hydroélectriques de la Colombie-Britannique et des parcs éoliens du Québec, plus particulièrement. Les tendances historiques démontrent clairement le caractère singulier des conditions météorologiques observées au cours des derniers trimestres en Colombie-Britannique, ce qui amène à conclure que les ressources pourraient à nouveau connaître des tendances plus favorables dans un avenir proche. Pendant ce temps, l'équipe d'exploitation continue de mettre en œuvre des initiatives visant à accroître la disponibilité de l'équipement et l'efficacité des installations afin d'en exploiter tout le potentiel de production. Les centrales hydroélectriques des États-Unis et du Québec ont enregistré une solide production au cours du trimestre, tout comme les parcs éoliens de France et des États-Unis. Les résultats trimestriels ont également bénéficié de la récente acquisition de trois parcs solaires dans le nord de l'Ontario au premier trimestre de 2023, qui ont ajouté une puissance installée de 60 MW au portefeuille d'Innergex, et de l'acquisition des parcs éoliens Aela réalisée au deuxième trimestre de 2022 au Chili. Ces acquisitions aideront la Société à atteindre les objectifs de croissance financière énoncés dans son plan stratégique.

Les activités de développement de la Société continuent de progresser. Aux États-Unis, la construction du projet éolien Boswell Springs de 330 MW au Wyoming se poursuit et les conditions préalables à son contrat d'achat d'électricité d'une durée de 30 ans ont été satisfaites au cours du trimestre. Le personnel de l'Ohio Siting Board a approuvé dans son rapport d'enquête le certificat de compatibilité environnementale et de besoin du public (*Certificate of Environmental Compatibility and Public Need*) pour le projet solaire Palomino. Trois autres grands projets aux

États-Unis sont à un stade avancé et ont des perspectives prometteuses dans les États du Colorado, du Texas et de Washington. À Hawaii, le projet Hale Kuawehi est en attente de l'approbation par la Public Utility Commission du contrat d'achat d'électricité révisé et le projet solaire et de stockage d'énergie par batteries potentiel de 20 MW Kahana a été vendu au deuxième trimestre de 2023, ce qui a permis à la Société de récupérer son investissement et pourrait lui permettre d'obtenir des paiements éventuels si le projet franchit certaines étapes à l'avenir. Grâce à cette transaction, Innergex peut recentrer ses ressources sur ses autres projets en cours de développement. Au Canada, les perspectives du secteur sont très prometteuses, compte tenu notamment de l'annonce de l'octroi de plus de 48 milliards de dollars par le gouvernement fédéral en soutien à l'électricité propre par le biais de crédits d'impôt à l'investissement (« CII »), d'options de financement à faible coût et d'investissements et de programmes ciblés. Les projets envisagés par Innergex sont prometteurs et les équipes sont prêtes à les soumettre à de futurs appels d'offres au Québec et dans d'autres provinces. Au cours du trimestre, le projet éolien Mesgi'g Ugju's'n 2 (« MU2 ») a été sélectionné par Hydro-Québec dans le cadre d'un appel d'offres, et la signature du contrat d'achat d'électricité est prévue pour le deuxième trimestre de 2023. Le marché canadien demeurera un marché fondamental pour Innergex, et elle entend y maintenir une position de chef de file. Après quelques années de développement actif en France, neuf projets totalisant 226 MW sont actuellement à un stade avancé de développement et présentent une forte probabilité de réalisation. Enfin, l'équipe du Chili se concentre sur l'intégration des récentes acquisitions et sur l'avancement de deux projets de stockage d'énergie par batteries qui devraient être mis en service d'ici la fin de l'année. Innergex cherche toujours des occasions de développement, alors qu'Innergex consolide sa position de producteur d'énergie indépendant de premier plan sur le marché.

« La stratégie d'Innergex a toujours été de diversifier ses activités et de mettre l'accent sur la performance à long terme. Nous sommes plus que jamais convaincus que cette approche est un gage de réussite. La diversité de nos actifs sur les plans technologique et géographique, la longue durée de nos contrats d'achat d'électricité et notre compréhension de l'évolution de la demande appuient notre approche stratégique et nous permettent d'être confiants en notre avenir, malgré les conditions météorologiques changeantes et imprévisibles », a déclaré Michel Letellier, président et chef de la direction d'Innergex. « Comme les marchés s'ouvrent dans toutes les régions où nous exerçons nos activités et que les gouvernements offrent des incitatifs pour soutenir la croissance et la compétitivité des énergies renouvelables, nous sommes en bonne position pour saisir les occasions et faire croître notre portefeuille d'actifs d'exploitation, grâce à notre vaste éventail de projets potentiels. La demande d'énergie renouvelable augmentera à mesure que la transition énergétique se poursuit, et nous serons présents pour aider le monde à adopter des solutions plus écologiques pour faire face à la crise climatique. »

DÉVELOPPEMENTS RÉCENTS

Le 18 janvier 2023, Innergex a franchi une nouvelle étape dans le développement de son projet éolien Boswell Springs de 330 MW. Les conditions préalables au contrat d'achat d'électricité d'une durée de 30 ans conclu avec PacifiCorp ont été satisfaites. Les coûts de construction totaux du projet éolien Boswell Springs devraient s'élever à 544 M\$ US (728,2 M\$). Le processus de financement et d'investissement au partage fiscal progresse bien et les activités de construction sur site s'intensifieront au cours du deuxième trimestre de 2023.

Le 9 mars 2023, Innergex a annoncé la clôture de l'acquisition d'un portefeuille solaire de 60 MW composé de trois parcs en exploitation à Sault Ste. Marie, en Ontario, pour un prix d'achat de 51,3 M\$, ainsi que la prise en charge d'une dette existante de 164,3 M\$.

Le 15 mars 2023, Innergex et Mi'gmawei Mawiyomi Business Corporation ont annoncé que leur projet éolien Mesgi'g Ugju's'n 2 (« MU2 ») de 102 MW avait été sélectionné dans le cadre de l'appel d'offres d'Hydro-Québec. Sa mise en service est prévue pour 2026, et le contrat d'achat d'électricité qui sera conclu avec Hydro-Québec devrait être structuré comme un contrat d'achat ferme de 30 ans indexé à l'inflation. Les coûts du projet sont estimés à environ 277,4 M\$ et devraient être financés à hauteur de 75 % à 80 % par un emprunt lié au projet à long terme et sans

recours. La tranche restante sera financée par la participation de commanditaire, qui sera partagée à parts égales entre les partenaires.

FAITS SAILLANTS FINANCIERS

Le 1er janvier 2023, la Société a modifié la présentation de ses états consolidés des résultats (voir la section 7 - Principales conventions comptables du rapport de gestion pour le trimestre terminé le 31 mars 2023 (« rapport de gestion ») pour plus d'information). Parallèlement, certaines mesures non conformes aux IFRS ont été modifiées (voir la section 5 - Mesures non conformes aux IFRS du rapport de gestion pour plus d'informations).

	Périodes de trois mois closes les 31 mars	
	2023	2022
Production (MWh)	2 312 655	2 304 600
Production en pourcentage de la PMLT	87 %	95 %
Produits et crédits d'impôt sur la production	218 328	207 770
Résultat d'exploitation	65 538	69 342
BAIIA ajusté ¹	145 100	149 843
(Perte nette) bénéfice net	(13 036)	(34 930)
Perte nette ajustée ¹	(13 914)	(2 336)
(Perte nette) bénéfice net attribuable aux propriétaires par action, de base et dilué(e) (\$)	(0,08)	(0,18)
Production proportionnelle (MWh) ¹	2 359 970	2 358 027
Produits et crédits d'impôt sur la production proportionnels ¹	224 455	216 116
BAIIA ajusté proportionnel ¹	148 443	155 181
	Périodes de douze mois closes les 31 mars	
	2023	2022
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	398 690	290 386
Flux de trésorerie disponibles ^{1,2}	135 686	155 046
Ratio de distribution ^{1,2}	108 %	89 %

1. Ces mesures ne sont pas des mesures conformes aux IFRS et peuvent donc ne pas être comparables aux mesures présentées par d'autres émetteurs. La production et la production proportionnelle sont des indicateurs de rendement clés utilisés par la Société, qui ne peuvent pas faire l'objet d'un rapprochement avec une mesure reconnue par les IFRS. Veuillez vous reporter à la rubrique section 5 - Mesures non conformes aux IFRS du rapport de gestion pour plus d'information.

2. Pour plus d'information sur le calcul et une explication, se reporter à la rubrique section 4- Flux de trésorerie disponible et ratio de distribution du rapport de gestion.

PERFORMANCE OPÉRATIONNELLE

PÉRIODE DE TROIS MOIS CLOSE LE 31 MARS 2023

(par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, à moins d'indication contraire)

Pour la période de trois mois close le 31 mars 2023, la **production** s'est établie à 87 % de la PMLT. La quote-part de la production des coentreprises et entreprises associées d'Innergex¹ s'est établie à 98 % de la PMLT, ce qui s'est traduit par une production proportionnelle¹ représentant 87 % de la PMLT.

Les **produits et crédits d'impôt sur la production** (« CIP ») ont augmenté de 5 % pour s'établir à 218,3 M\$.

- Principaux facteurs favorables :
 - l'acquisition d'Aela;
 - la hausse des prix au comptant et de la production de la plupart des centrales hydroélectriques au Chili;
 - les débits d'eau plus élevés des centrales hydroélectriques Curtis Palmer;
 - la production plus élevée des parcs éoliens aux États-Unis;
 - l'incidence de la hausse de la production et des nouveaux CAÉ des parcs éoliens en France;
 - l'acquisition des parcs solaires Sault Ste. Marie.
- Principaux facteurs défavorables :
 - les débits d'eau exceptionnellement faibles dans l'ensemble des centrales hydroélectriques en Colombie-Britannique en raison du temps très sec et des faibles précipitations et le paiement de BC Hydro au titre de la réduction² comptabilisé au premier trimestre de 2022;
 - la baisse globale de la production attribuable à la diminution du régime éolien au Québec;
 - l'ensoleillement moindre, la baisse des prix de vente et la réduction économique plus élevée au parc solaire Phoebe et aux parcs solaires au Chili.

Les **produits et CIP proportionnels**¹ sont demeurés stables à 224,5 M\$ comparativement à la période correspondante de l'exercice précédent.

1. Cette mesure n'est pas une mesure reconnue par les IFRS; elle peut donc ne pas être comparable aux mesures présentées par d'autres émetteurs. Se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux IFRS » pour plus d'information.

2. Le paiement de BC Hydro au titre de la réduction se rapporte aux avis de réduction envoyés par BC Hydro en mai 2020 à l'égard de six installations hydroélectriques, lesquels ont été contestés par la Société. En vertu des contrats d'achat d'électricité, BC Hydro peut exercer ce droit, mais elle est tenue d'indemniser Innergex pour l'électricité qui aurait été produite par les installations en l'absence de la réduction. Pour la période allant du 22 mai 2020 au 20 juillet 2020, les produits tirés de l'énergie admissibles réels qui auraient été générés dans les installations en l'absence de la réduction s'élèvent à 12,5 M\$ (14,2 M\$ sur la base des produits proportionnels¹). Le litige a été réglé au premier trimestre de 2022 à la satisfaction d'Innergex.

FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION, FLUX DE TRÉSORERIE DISPONIBLES³ ET RATIO DE DISTRIBUTION³

PÉRIODE DE TROIS MOIS CLOSE LE 31 MARS 2023

(par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, à moins d'indication contraire)

Les **entrées de trésorerie liées aux activités d'exploitation** ont totalisé 53,3 M\$, contre 84,9 M\$.

- Principaux facteurs favorables :
 - l'augmentation des charges financières payées en raison du calendrier de versement des intérêts pour certaines dettes de projet en Colombie-Britannique au premier trimestre de 2023;
 - l'acquisition d'Aela au deuxième trimestre de 2022;
 - le refinancement subséquent de la dette sans recours au Chili au début du troisième trimestre de 2022.
- Principaux facteurs défavorables :
 - l'apport des acquisitions d'Aela et de Sault Ste. Marie aux flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation.

PÉRIODE DE DOUZE MOIS CLOSE LE 31 MARS 2023

(par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, à moins d'indication contraire)

Les **flux de trésorerie disponibles**³ ont totalisé 135,7 M\$, comparativement à 155,0 M\$.

- Principaux facteurs favorables :
 - une diminution des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation avant les variations des éléments hors trésorerie du fonds de roulement d'exploitation, attribuable à la production exceptionnellement faible en Colombie-Britannique au quatrième trimestre de 2022 et au premier trimestre de 2023 en raison du temps plus sec et au paiement ponctuel de BC Hydro au titre de la réduction reçu au premier trimestre de 2022;
 - une augmentation des intérêts payés, essentiellement attribuable à l'acquisition d'Aela au deuxième trimestre de 2022 et au refinancement subséquent de la dette sans recours au Chili au début du troisième trimestre de 2022, aux récentes acquisitions de Sault Ste. Marie et de Mountain Air et en France, ainsi qu'aux activités de construction;
 - une augmentation des dépenses en immobilisations liées à l'entretien, principalement en raison des acquisitions récentes et des dommages récents causés par les intempéries dans l'installation de Foard City;
 - une diminution des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation avant les variations des éléments hors trésorerie du fonds de roulement d'exploitation se rapportant au parc solaire Phoebe, en raison surtout d'un écart défavorable entre les ventes au point d'injection de Phoebe et les achats au réseau ERCOT South.
- Principaux facteurs défavorables :
 - l'apport des acquisitions d'Aela, de Curtis Palmer et de Sault Ste. Marie aux flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation avant les variations des éléments hors trésorerie du fonds de roulement d'exploitation;
 - l'augmentation des prix du marché liés à certaines installations aux États-Unis et au Chili;
 - une diminution des flux de trésorerie disponibles³ attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle des centrales hydroélectriques de la Colombie-Britannique, en raison de la production exceptionnellement faible en Colombie-Britannique au quatrième trimestre de 2022 et au premier trimestre de 2023, partiellement compensée par une augmentation attribuable à l'acquisition de Curtis Palmer;
 - une diminution des remboursements prévus de capital sur la dette en raison de l'apport de paiements à l'utilisation des investisseurs participant au partage fiscal de Griffin Trail.

Ratio de distribution³

Pour la période de douze mois close le 31 mars 2023, les dividendes déclarés sur les actions ordinaires par la Société ont représenté 108 % des flux de trésorerie disponibles³, comparativement à 89 % pour la même période de l'an dernier.

3. Cette mesure n'est pas une mesure reconnue par les IFRS; elle peut donc ne pas être comparable aux mesures présentées par d'autres émetteurs. Se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux IFRS » pour plus d'information.

ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS

Le 21 avril 2023, la Société a annoncé la clôture d'un financement de construction sans recours de 49,5 M\$ US (66,7 M\$ CA) pour le projet de stockage d'énergie par batteries San Andrés. Le crédit-relais pour la construction devrait être remboursé à même le produit d'un futur financement à long terme sans recours une fois que l'installation aura été mise en service commercial. La tranche de 12,4 M\$ US (16,7 M\$ CA) restante sera financée au moyen des facilités de crédit renouvelables d'Innergex.

Le 19 avril 2023, Innergex a cédé le projet d'énergie solaire et de stockage d'énergie par batteries Kahana pour un montant symbolique lui permettant de récupérer son investissement et éventuellement d'obtenir des paiements supplémentaires si le projet franchi certaines étapes.

Le 12 avril 2023, la Société a accru sa facilité de lettre de crédit existante garantie par Exportation et développement Canada pour la porter à un montant allant jusqu'à 200,0 M\$, soit une augmentation de 50,0 M\$ par rapport à 2022,

permettant à la Société de disposer d'une plus grande flexibilité pour soutenir ses activités de développement.

Le 1er avril 2023, les contrats de fourniture des systèmes de stockage d'énergie par batteries des projets d'énergie solaire et de stockage d'énergie par batteries Paeahu, Kahana et Barbers Point à Hawaii ont été résiliés, tout en demeurant en vigueur pour le projet Hale Kuawehi. Dans le cadre du règlement, Innergex recevra des paiements totalisant 13,3 M\$ US (18,0 M\$) au deuxième trimestre de 2023.

DÉCLARATION DE DIVIDENDE

Le tableau suivant présente les dividendes qui seront versés par la Société le 17 juillet 2023 :

Date de l'annonce	Date de clôture des registres	Date du paiement	Dividende par action ordinaire	Dividende par action privilégiée de série A	Dividende par action privilégiée de série C
9 mai 2023	30 juin 2023	17 juillet 2023	0,180 \$	0,2028 \$	0,3594 \$

MESURES NON CONFORMES AUX IFRS

Certaines mesures mentionnées dans le présent communiqué de presse ne sont pas des mesures conformes aux IFRS et peuvent ne pas être comparables aux mesures présentées par d'autres émetteurs. Innergex est d'avis que ces indicateurs sont importants, car ils offrent à la direction et aux lecteurs de l'information supplémentaire sur les capacités de production et de génération de liquidités d'Innergex, sa capacité à maintenir les dividendes actuels et sa capacité à financer sa croissance. Ces indicateurs facilitent également la comparaison des résultats sur différentes périodes. Les produits et crédits d'impôt sur la production proportionnels, le BAIIA ajusté, le BAIIA ajusté proportionnel, la perte nette ajustée, les flux de trésorerie disponibles et le ratio de distribution ne sont pas des mesures reconnues par les IFRS et n'ont pas de définition normalisée prescrite par les IFRS.

Produits et crédits d'impôt sur la production proportionnels, BAIIA ajusté et BAIIA ajusté proportionnel

Les références aux « produits et crédits d'impôt sur la production proportionnels » dans le présent document correspondent aux produits et crédits d'impôt sur la production, plus la quote-part des produits et crédits d'impôt sur la production des coentreprises et des entreprises associées d'Innergex.

Les références au « BAIIA ajusté » dans le présent document correspondent au résultat d'exploitation auquel sont ajoutés (duquel sont déduits) les amortissements, les charges de dépréciation et la partie réalisée de la variation de la juste valeur des couvertures du prix de l'électricité. Les références au « BAIIA ajusté proportionnel » dans le présent document correspondent au BAIIA ajusté, plus la quote-part du BAIIA ajusté des coentreprises et des entreprises associées d'exploitation d'Innergex.

Innergex estime que la présentation de ces mesures permet d'améliorer la compréhension de la performance d'exploitation de la Société. Les investisseurs utilisent le BAIIA ajusté pour évaluer la performance d'exploitation et les activités génératrices de trésorerie, et pour établir des prévisions et des évaluations financières. Les investisseurs utilisent les produits et crédits d'impôt sur la production proportionnels et le BAIIA ajusté proportionnel pour évaluer l'apport des coentreprises et des entreprises associées à la performance d'exploitation et aux activités génératrices de trésorerie de la Société, ainsi que leur apport aux fins des prévisions et des évaluations financières. Les lecteurs sont avisés que les produits et crédits d'impôt sur la production proportionnels ne doivent pas être considérés comme un substitut aux produits et crédits d'impôt sur la production, déterminés conformément aux IFRS. Les lecteurs sont également avisés que le BAIIA ajusté et le BAIIA ajusté proportionnel ne doivent pas être interprétés comme un substitut au résultat d'exploitation établi conformément aux IFRS. Pour plus d'information, se reporter à la section 3 - Performance financière et résultats d'exploitation du rapport de gestion.

Le tableau ci-dessous contient un rapprochement des mesures non conformes aux IFRS avec les mesures conformes aux IFRS qui s'y rapprochent le plus :

	Période de trois mois close le 31 mars 2023			Période de trois mois close le 31 mars 2022		
	Consolidation	Quote-part des coentreprises	Proportionnel	Consolidation	Quote-part des coentreprises	Proportionnel
Produits et crédits d'impôt sur la production	218 328	6 127	224 455	207 770	8 346	216 116
Résultat d'exploitation	65 538	(774)	64 764	69 342	1 143	70 485
Amortissements	77 337	4 117	81 454	80 231	4 195	84 426
Profit réalisé sur les couvertures du prix de l'électricité	2 225	—	2 225	270	—	270
BAIIA ajusté	145 100	3 343	148 443	149 843	5 338	155 181

Perte nette ajustée

Les références à la « perte nette ajustée » visent le bénéfice net (la perte nette) de la Société, auquel les éléments suivants sont ajoutés (duquel ils sont soustraits) : partie non réalisée de la variation de la juste valeur des instruments financiers, perte réalisée sur la résiliation des swaps de taux d'intérêt, profit réalisé sur les contrats de change à terme, pertes de valeur, événements spécifiques inhabituels ou non récurrents, charge d'impôt nette liée (recouvrement d'impôt net lié) à ces éléments, et quote-part de la perte (du bénéfice) des coentreprises et des entreprises associées liée aux éléments ci-dessus, déduction faite de l'impôt sur le résultat qui s'y rapporte.

La perte nette ajustée est une mesure qui a pour but d'éliminer l'incidence sur le bénéfice de certains instruments financiers dérivés et événements non récurrents, qui ne sont pas représentatifs de la performance d'exploitation de la Société. Innergex fait appel aux instruments financiers dérivés pour couvrir son exposition à différents risques. La comptabilisation des dérivés exige que tous les dérivés soient évalués à la valeur de marché. Lorsque la comptabilité de couverture n'est pas appliquée, les variations de la juste valeur des dérivés sont comptabilisées directement dans le bénéfice net (la perte nette). Ces variations latentes n'ont pas d'incidence immédiate sur la trésorerie, peuvent se résorber ou non au moment où les règlements se produisent et ne reflètent pas le modèle d'affaires de la Société à l'égard des dérivés, lesquels sont détenus pour leurs flux de trésorerie à long terme, pour la durée de vie d'un projet. En outre, la Société a recours à des contrats de change à terme pour couvrir sa participation nette dans ses filiales en France. La direction estime donc que les profits réalisés (les pertes réalisées) sur ces contrats ne sont pas représentatifs des activités d'Innergex.

Innergex estime que la présentation de cette mesure permet d'améliorer la compréhension de la performance d'exploitation de la Société. Les investisseurs utilisent la (perte nette ajustée) le bénéfice net ajusté pour évaluer et comparer la rentabilité d'Innergex avant l'incidence de la partie non réalisée de la variation de la juste valeur des instruments financiers dérivés et d'autres éléments qui sortent du cadre normal des activités génératrices de trésorerie de la Société. Les lecteurs sont avisés que la perte nette ajustée ne doit pas être considérée comme un substitut au résultat net, déterminé conformément aux IFRS. Se reporter à la section 3 - Perte nette ajustée du rapport de gestion pour obtenir le rapprochement de la perte nette ajustée.

Le tableau ci-dessous contient un rapprochement de la perte nette ajustée avec la mesure conforme aux IFRS qui s'y rapproche le plus :

	Périodes de trois mois closes les 31 mars	
	2023	2022
Bénéfice net (perte nette)	(13 036)	(34 930)
<i>Ajouter (déduire) :</i>		
Quote-part de la partie non réalisée de la variation de la juste valeur des instruments financiers des coentreprises et des entreprises associées, déduction faite de l'impôt qui s'y rapporte	(124)	(660)
Partie non réalisée de la variation de la juste valeur des instruments financiers	344	40 785
Profit réalisé sur les contrats de change à terme	(33)	(487)
Recouvrement d'impôt lié aux éléments ci-dessus	(1 065)	(7 044)
Perte nette ajustée	(13 914)	(2 336)

Flux de trésorerie disponibles et ratio de distribution

Les références aux « flux de trésorerie disponibles » visent les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation avant la variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement d'exploitation, moins les charges liées aux projets potentiels, les dépenses en immobilisations liées à l'entretien déduction faite des produits de cession, le remboursement prévu du capital de la dette, la portion des flux de trésorerie disponibles attribuée aux participations ne donnant pas le contrôle, et les dividendes déclarés sur les actions privilégiées, plus ou moins d'autres éléments qui ne sont pas représentatifs de la capacité de la Société de générer des liquidités à long terme tels que les profits et les pertes sur la couverture de base de Phoebe, compte tenu de leur occurrence limitée, les profits et les pertes réalisés sur les contreparties conditionnelles relatives à des acquisitions d'entreprises antérieures, les coûts de transaction liés à des acquisitions réalisées, les charges liées à la mise en œuvre d'une solution de planification des ressources de l'entreprise reposant sur le nuage, les pertes ou profits réalisés sur le refinancement de certains emprunts ou sur les instruments financiers dérivés utilisés pour fixer les taux d'intérêt sur certains emprunts ou le taux de change sur les achats d'équipement, et les paiements d'impôt liés aux stratégies fiscales visant à améliorer la capacité de génération de trésorerie à long terme d'Innergex. Les flux de trésorerie disponibles sont une mesure de la capacité de la Société à maintenir les dividendes actuels ainsi que de sa capacité à financer sa croissance à partir de ses activités génératrices de trésorerie, dans le cours normal des activités.

Innergex estime que cette mesure permet d'améliorer la compréhension de la capacité de génération de liquidités de la Société, sa capacité à maintenir les dividendes actuels et sa capacité à financer sa croissance. Les flux de trésorerie disponibles sont utilisés par les investisseurs dans cette optique. Les lecteurs sont avisés que les flux de trésorerie disponibles ne doivent pas être considérés comme un substitut aux flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, déterminés conformément aux IFRS. Se reporter à la section 4- Flux de trésorerie disponible et ratio de distribution du rapport de gestion pour obtenir un rapprochement des flux de trésorerie disponibles.

Les références au « ratio de distribution » visent les dividendes déclarés sur les actions ordinaires divisés par les flux de trésorerie disponibles. Innergex est d'avis qu'il s'agit d'une mesure de sa capacité à maintenir les dividendes actuels et de sa capacité à financer sa croissance. Le ratio de distribution est utilisé par les investisseurs dans cette optique.

Calcul des flux de trésorerie disponibles et du ratio de distribution	Périodes de douze mois closes les 31 mars	
	2023	2022
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation ¹	398 690	290 386
<i>Ajouter (déduire) les éléments suivants :</i>		
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement d'exploitation	6 807	47 411
Charges liées aux projets potentiels	25 218	25 598
Dépenses en immobilisations liées à l'entretien, déduction faite des produits de cession	(15 688)	(7 719)
Remboursements prévus de capital sur la dette	(158 412)	(163 323)
Flux de trésorerie disponibles attribués aux participations ne donnant pas le contrôle ²	(26 489)	(34 297)
Dividendes déclarés sur actions privilégiées	(5 632)	(5 632)
Refinancement du portefeuille au Chili - incidence de la couverture ³	3 660	—
<i>Ajouter (déduire) les éléments spécifiques suivants⁴:</i>		
(Profit réalisé) perte réalisée sur la résiliation des swaps de taux d'intérêt ³	(71 735)	(377)
(Profit réalisé) perte réalisée sur la résiliation de contrats de change à terme ⁵	(43 458)	—
Capital et intérêts payés relativement à la période précédant l'acquisition	1 312	—
Coûts d'acquisition, d'intégration et de restructuration	21 413	6 744
Profit réalisé sur la couverture de base de Phoebe	—	(3 745)
Flux de trésorerie disponibles	135 686	155 046
Dividendes déclarés sur actions ordinaires	146 973	137 517
Ratio de distribution	108 %	89 %

1. Les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation pour la période de douze mois close le 31 mars 2022 tiennent compte du paiement unique de BC Hydro au titre de la réduction reçu au cours du premier trimestre de 2022.

2. La portion des flux de trésorerie disponibles attribuée aux participations ne donnant pas le contrôle est déduite, qu'une distribution réelle soit faite ou non aux participations ne donnant pas le contrôle, afin de tenir compte du fait que ces distributions peuvent ne pas avoir lieu dans la période au cours de laquelle elles sont générées.

3. Pour la période de douze mois close le 31 mars 2023, les flux de trésorerie disponibles excluent le profit réalisé de 71,7 M\$ sur le règlement des couvertures de taux d'intérêt conclues pour gérer l'exposition de la Société au risque d'augmentation des taux d'intérêt pendant les négociations portant sur le refinancement de la dette sans recours reprise dans le cadre de l'acquisition d'Aela et des projets chiliens existants d'Innergex. Le profit est plutôt amorti dans les flux de trésorerie disponibles au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif sur la période couverte par les instruments de couverture résiliés.

4. Ces éléments sont exclus des calculs des flux de trésorerie disponibles et du ratio de distribution, car ils sont jugés non représentatifs de la capacité de la Société à générer des liquidités à long terme, et comprennent des éléments tels que les profits et les pertes sur la couverture de base de Phoebe, compte tenu de leur occurrence limitée (échéance atteinte le 31 décembre 2021), les profits et les pertes réalisés sur les contreparties conditionnelles relatives à des acquisitions d'entreprises antérieures, les coûts de transaction liés à des acquisitions réalisées, les pertes ou profits réalisés sur le refinancement de certains emprunts ou sur instruments financiers dérivés utilisés pour fixer les taux d'intérêt sur certains emprunts ou le taux de change sur les achats d'équipement, et les paiements d'impôt liés aux stratégies fiscales visant à améliorer la capacité de génération de trésorerie à long terme d'Innergex.

5. Pour la période de douze mois close le 31 mars 2023, les flux de trésorerie disponibles excluent le profit réalisé de 43,5 M\$ sur le règlement des contrats de change à terme parallèlement à la clôture de l'acquisition en France.

INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

Les états financiers intermédiaires consolidés résumés et les notes y afférentes ainsi que le rapport de gestion du premier trimestre de 2023 d'Innergex sont disponibles sur le site Web de SEDAR à l'adresse www.sedar.com et à la section « Investisseurs » du site Web de la Société à l'adresse www.innergex.com.

ASSEMBLÉE ANNUELLE ET EXTRAORDINAIRE DES ACTIONNAIRES

L'assemblée annuelle et extraordinaire des actionnaires de la Société se tiendra sous forme virtuelle le mardi 9 mai 2023, à 16 h HAE. Pour accéder à l'assemblée, composez le 1 800 715-9871 ou accédez à la webdiffusion à l'adresse <https://bit.ly/3KD8I4H> ou sur le site Web de la Société à l'adresse www.innergex.com. Seuls les actionnaires pourront soumettre des questions pendant l'assemblée par l'intermédiaire de la webdiffusion en ligne.

CONFÉRENCE TÉLÉPHONIQUE ET WEBDIFFUSION

La Société tiendra une conférence téléphonique et une webdiffusion le mercredi 10 mai 2023, à 9 h HAE. Les investisseurs et les analystes financiers sont invités à participer à la conférence en composant le 1 888 390-0605 ou le 416 764-8609 ou en accédant à la webdiffusion à l'adresse <https://bit.ly/416RqT7> ou sur le site Web de la Société à l'adresse www.innergex.com. Les membres des médias et du public peuvent assister à la conférence téléphonique en mode écoute seulement. Un enregistrement de la conférence sera disponible après la conférence sur le site Internet de la Société.

À propos d'Innergex énergie renouvelable inc.

Innergex croit en un monde dans lequel de l'énergie renouvelable abondante favorise des communautés plus saines et encourage le partage de la prospérité depuis maintenant plus de 30 ans. À titre de producteur indépendant d'énergie renouvelable qui développe, acquiert, détient et exploite des centrales hydroélectriques, des parcs éoliens, des parcs solaires et des installations de stockage d'énergie, Innergex est convaincue que la production d'énergie à partir de sources renouvelables ouvrira la voie à un monde meilleur. Innergex exerce ses activités au Canada, aux États-Unis, en France et au Chili et gère un important portefeuille de 87 actifs de haute qualité en exploitation d'une puissance installée nette de 3 696 MW (puissance installée brute de 4 245 MW) et d'une capacité de stockage d'énergie de 159 MWh, dont 40 centrales hydroélectriques, 35 parcs éoliens, 11 parcs solaires et 1 installation de stockage d'énergie par batteries. Elle détient également une participation dans 12 projets en développement d'une puissance installée nette totale de 709 MW (puissance installée brute de 747 MW) et d'une capacité de stockage d'énergie de 605 MWh, dont 5 installations sont présentement en construction, et des projets potentiels qui en sont à différents stades de développement d'une puissance installée brute totale de 8 883 MW. Son approche de création de valeur pour les actionnaires est de générer des flux de trésorerie constants, de présenter un attrayant rendement ajusté au risque et de distribuer un dividende stable.

Mise en garde concernant l'information prospective

En vue d'informer les lecteurs sur les perspectives d'avenir de la Société, le présent communiqué de presse contient de l'information prospective au sens des lois sur les valeurs mobilières (l'« information prospective »), notamment des énoncés relatifs aux cibles de croissance de la Société, à la production d'énergie, à ses projets potentiels, à la réussite du développement, de la construction et du financement (y compris le financement par des investisseurs participant au partage fiscal) des projets en cours de construction et des projets potentiels à un stade avancé, aux sources et conséquences du financement, aux acquisitions de projets, à la réalisation du financement d'un projet au moyen d'un emprunt sans recours (notamment l'échéancier et la somme qui s'y rapportent), aux avantages stratégiques, opérationnels et financiers et à la croissance devant découler de ces acquisitions, à sa stratégie commerciale, à ses perspectives de développement et de croissance futurs (notamment les occasions de croissance prévues dans le cadre de l'Alliance stratégique avec Hydro-Québec), à son intégration d'entreprises, à sa gouvernance, à ses perspectives commerciales, à ses objectifs, à ses plans et à ses priorités stratégiques, de même que d'autres énoncés qui ne sont pas des faits historiques. Celle-ci se reconnaît généralement à l'emploi de termes tels que « environ », « approximativement », « peut », « fera », « pourrait », « croit », « prévoit », « a l'intention de », « devrait », « planifie », « potentiel », « projeter », « anticipe », « estime », « prévisions » ou d'autres termes semblables indiquant que certains événements pourraient se produire ou pas. Cette information prospective exprime les prévisions et attentes de la Société à l'égard d'événements ou de résultats futurs, en date du présent communiqué de presse.

L'information prospective comprend l'information prospective financière ou les perspectives financières, au sens des lois sur les valeurs mobilières, notamment les renseignements concernant la production prévue, les produits prévus, les produits proportionnels prévus, le BAIIA ajusté prévu et le BAIIA ajusté proportionnel prévu de la Société, les flux de trésorerie disponibles prévus, les flux de trésorerie disponibles par action prévus et l'intention de payer un dividende trimestriel, l'estimation de la taille, des coûts et du calendrier des projets, y compris l'obtention des permis, le début des travaux de construction, les travaux réalisés et le début de la mise en service commerciale des projets en développement ou des projets potentiels, l'intention de la Société de soumettre des projets aux termes d'appels d'offres, l'admissibilité des projets américains aux CIP ou aux CII, de même que d'autres énoncés qui ne sont pas des faits historiques. Ces renseignements visent à informer les lecteurs de l'impact financier potentiel des résultats escomptés, de l'éventuelle mise en service des projets en développement, de l'incidence financière potentielle des acquisitions réalisées et futures, de la capacité de la Société à maintenir les dividendes actuels et à financer sa croissance. Cette information peut ne pas être appropriée à d'autres fins.

L'information prospective est fondée sur certaines hypothèses principales formulées par la Société, à propos notamment, sans s'y limiter, des régimes hydrologiques, éoliens et solaires, de la performance de ses installations en exploitation, des acquisitions et des projets mis en service, du rendement des projets, de la disponibilité de ressources en capital et de l'exécution par les tiers de leurs obligations contractuelles en temps opportun, de la conjoncture favorable du marché pour l'émission d'actions afin de soutenir le financement de la croissance, de la conjoncture économique favorable, des conditions favorables du marché des capitaux, de la réussite de la Société à développer et à construire de nouvelles installations, du renouvellement réussi des CAÉ, des ressources humaines suffisantes pour fournir les services et exécuter le plan d'investissement, de l'absence d'événements importants survenant hors du cours normal des activités, comme une catastrophe naturelle, une pandémie ou un autre désastre, de l'entretien continu de l'infrastructure des technologies de l'information et de l'absence de violations importantes liées à la cybersécurité.

Pour de plus amples renseignements sur les risques et les incertitudes qui pourraient faire en sorte que les résultats et le rendement réels de la Société diffèrent considérablement des résultats et du rendement exprimés, présentés ou sous-entendus dans l'information prospective, ou sur les principales hypothèses dont découlent ces informations, veuillez vous reporter à la rubrique « Information prospective » du rapport de gestion pour la période de trois mois close le 31 mars 2023.

- 30 -

Pour plus de renseignements

Investisseurs

Jean Trudel

Chef de la direction financière

450 928-2550, poste 1252

relationsinvestisseurs@innergex.com

Médias

Karine Vachon

Directrice principale – Communications

450 928-2550, poste 1222

kvachon@innergex.com

Innergex énergie renouvelable inc.

www.innergex.com